



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

# ***PLAGEPOMI Adour-côtiers 2022-2027***

***approuvé en décembre 2021***

---

- . Le dispositif de gestion***
- . L'architecture du plan de gestion***
- . La déclinaison opérationnelle***
- . Les champs d'interventions éventuelles des acteurs du bassin***

---

Document rédigé et diffusé par Fr.-Xavier Cuende, animateur du Plagepomi Adour-côtiers, le **16 novembre 2023**  
dans le cadre de la convention d'animation de la politique de gestion des poissons migrateurs passée pour la période 2020-2027 entre ces partenaires :



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

# Le dispositif de gestion : comité et plan

## ↪ le sujet

- la gestion des poissons migrateurs amphihalins
- espèces N2000 : grande alose, alose feinte, saumon atlantique, lamproie marine, lamproie fluviatile
- autres : anguille, truite de mer

## ↪ le cadrage

- le code de l'environnement

## ↪ le territoire

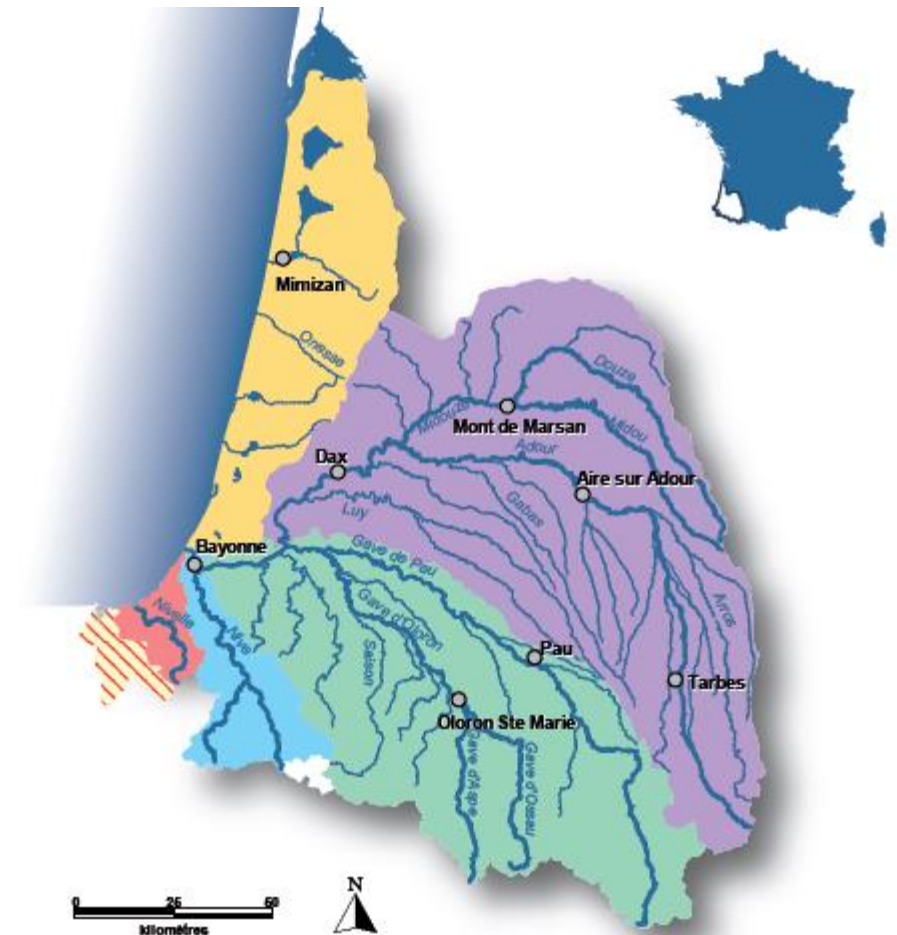
- le bassin de l'Adour et les cours d'eau côtiers

## ↪ l'instance

- le comité de gestion des poissons migrateurs

## ↪ le plan

- le plan de gestion des poissons migrateurs



Périmètre concerné par le PLAGEPOMI et distinction des sous-bassins

- État (7)
- pêche de loisir (3)
- pêche professionnelle (3 marins, 2 eau douce)
- collectivités (2 Départements, 2 Régions)
- riverains (1)



# L'élaboration du Plagepomi 2022-2027

---

- ↪ révision engagée en 2019
- ↪ projet de plan validé par le Cogepomi Adour-côtiers [16nov21]
- ↪ consultation du public pendant 21 jours
- ↪ amendements du document
- ↪ approbation par arrêté de préfecture de région Nouvelle-Aquitaine [28dec21]
- ↪ divers contentieux, engagés dès le début 2022



# La structure du plan de gestion

---

- ↪ Chap. 1 : cadre local d'élaboration (PLAGEPOMI et COGEPOMI)
- ↪ Chap. 2 : état des lieux du bassin
- ↪ Chap. 3 : état des lieux par espèces
- ↪ Chap. 4 : stratégies et mesures de gestion
- ↪ Chap. 5 : mise en œuvre
- ↪ Annexes



# Les espèces présentes dans le bassin

- ↔ L'anguille européenne
- ↔ Le saumon atlantique
- ↔ La truite de mer
- ↔ La lamproie marine
- ↔ La lamproie de rivière
- ↔ La grande alose, ou alose vraie
- ↔ L'alose feinte

**IMMERSION**  
L'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

## Aventuriers de la biodiversité

### Les grands poissons migrateurs en France

**Le saumon atlantique**  
Espèce vulnérable sur le plan national, il bénéficie de mesures de protection sur le plan européen.  
Taille : de 50 cm à 1,10 m  
Poids : de 2,5 à 15 kg  
Période de remontée : mars à juillet  
Période de dévalaison : mai à mars

*Le saviez-vous ?  
Au moment de la reproduction, les saumons cherchent à déposer leurs oeufs à l'endroit même où ils sont nés !*

**L'esturgeon européen**  
Espèce en danger critique d'extinction en France tout comme au niveau mondial, il n'est présent dans le monde que sur le bassin Gironde-Garonne-Dordogne.  
Taille : de 1,5 à 5 m  
Poids : de 20 à plus de 300 kg  
Période de remontée : mars à juin  
Période de dévalaison : automne

*Le saviez-vous ?  
L'esturgeon européen est le plus grand poisson migrateur de France !*

**L'anguille européenne**  
Espèce menacée à l'échelle européenne.  
Taille : de 30 cm à 1,5 m  
Poids : de 300 gr à 2 kg  
Période de remontée : mars à juillet  
Période de dévalaison : octobre à février

*Le saviez-vous ?  
L'anguille européenne est la seule à se reproduire en mer après une croissance en eau douce !*

**La truite de mer**  
Taille : de 50 cm à 1 m  
Poids : de 2,5 à 12 kg  
Période de remontée : mars à juillet  
Période de dévalaison : mai à mars

*Le saviez-vous ?  
Unique espèce de truite à effectuer des migrations amphihalines (entre eau douce et eau salée), la truite de mer est la forme migratrice de la truite fario !*

**La grande alose**  
Espèce vulnérable sur le plan national, elle bénéficie de mesures de protection sur le plan européen.  
Taille : de 40 à 70 cm  
Poids : de 1 à 3,5 kg  
Période de remontée : fin hiver à fin juillet  
Période de dévalaison : juillet à novembre

*Le saviez-vous ?  
La reproduction des aloses est une véritable danse nuptiale, appelée "bull". Les mouvements circulaires du mâle et de la femelle à la surface de l'eau forment des tourbillons très bruyants (jusqu'à 30 dB) et ne sont réalisés que la nuit.  
Il existe une forme méditerranéenne de l'alose feinte, génétiquement différente : l'alose feinte du Rhône.*

**La lamproie fluviatile**  
Espèce vulnérable sur le plan national, elle bénéficie de mesures de protection sur le plan européen.  
Taille : de 30 à 50 cm  
Poids : de 50 à 200 gr  
Période de remontée : mars à mai  
Période de dévalaison : automne

*Le saviez-vous ?  
Au stade adulte, la lamproie se ventouse sur les poissons pour en digérer la chair.  
Apparues avant les dinosaures, les lamproies sont de véritables fossiles vivants !*

**La lamproie marine**  
L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) la classe parmi les espèces quasi-menacées.  
Taille : de 50 cm à 1,20 m  
Poids : de 700 gr à plus de 2 kg  
Période de remontée : décembre à début juillet  
Période de dévalaison : automne-hiver

Recherche sur [immersion-eau.fr](http://immersion-eau.fr) et sur les réseaux sociaux



# L'état des lieux

---

## ↳ l'état des lieux du bassin

- les pressions qui s'exercent sur les migrateurs et leurs habitats
- les outils de protection et de connaissance

## ↳ le bilan des espèces

- tendances des années passées
- état actuel

## ↳ les facteurs majeurs



# Le bilan synoptique

Liste rouge des espèces menacées - statut UICN France (juillet 2019)



	Anguille européenne		Saumon atlantique		Truite de mer		Grande alose		Alose feinte		Lamproie marine		Lamproie fluviatile	
	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance	Etat	Tendance
Répartition de l'espèce dans le bassin	☹	→	☺	↗	☺	→	?	?	?	?	☹	↘	?	?
Niveau d'abondance global	?	?	☺	↗	☺	→	?	↘	?	?	☹	↘	?	?
Niveau d'abondance des géniteurs	?	?	☺	→	☺	→	?	↘	?	?	☹	↘	?	?
Niveau de recrutement	?	→	☺	→	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Dynamique du stock (équilibre des cohortes)	?	?	☺	→	sans objet ?	sans objet ?	?	?	?	?	?	?	?	?
Efficacité de la reproduction	?	?	☺	→	☺	→	☺	?	?	?	?	?	?	?
Caractéristiques sanitaires	?	→	☺	→	☺	→	?	?	?	?	?	?	?	?
<b>Bilan partiel du stock par espèce</b>	?	→	☺	→	☺	→	?	↘	?	?	☹	↘	?	?
Pression par pêche de loisir aux lignes	☺	→	☺	→	☺	→	☺	→	☺	→	sans objet	sans objet	sans objet ?	sans objet ?
Pression par pêche amateur aux engins et filets	☺	→	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet	☺	→	☺	→	☺	→	sans objet ?	sans objet ?
Pression par pêche professionnelle	☹	→	☺	→	?	→	?	↘	?	→	?	→	sans objet ?	sans objet ?
Pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	☹	↘	?	→	☺	?	?	?	☺	→	☺	→	sans objet ?	sans objet ?
Obstacles à la migration	☹	↗	☺	↗	☺	↗	☺	↗	☺	?	☺	↗	☺	?
Mortalités à la dévalaison	☺	↗	☺	↗	☺	↗	?	↗	?	→	?	↗	☺	?
Pressions en mer (pêche ou autres)	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?	?
Qualité des eaux et des milieux	☺	→	☺	→	☺	→	☺	↘	☺	→	☺	↘	☺	↘
Modification de l'hydraulique des cours d'eau	☺	→	☺	→	☺	→	☺	→	☺	→	☺	→	☺	→
<b>Bilan partiel des pressions par espèce</b>	☹	→	☺	→	☺	→	?	?	?	→	☺	→	?	?
<b>Bilan global de l'état et des tendances par espèce</b>	☹	→	☺	→	☺	→	?	?	?	?	☹	↘	?	?

Liste rouge des espèces menacées - statut UICN France (juillet 2019)

**Etat**

- Etat satisfaisant ☺
- Préoccupant ☹
- Alarmant ☹
- Méconnu ?

**Tendance**

- Nette amélioration ↑
- Faible amélioration ↗
- Stabilité →
- Faible dégradation ↘
- Nette dégradation ↓
- Inconnue ?

# Les stratégies par espèces

---

- ↪ **Grande alose** : *réduire la pression de pêche* et mieux *appréhender l'évolution* de l'espèce dans le bassin
- ↪ **Alose feinte** : mieux *connaître* l'espèce
- ↪ **Anguille européenne** : contribuer localement à la démarche européenne de *restauration*
- ↪ **Saumon atlantique** : consolider la *restauration* et *gérer durablement* la ressource
- ↪ **Truite de mer** : *comprendre* la dynamique
- ↪ **Lamproie marine** : accroître la *connaissance* et *réduire les pressions* pour une gestion durable
- ↪ **Lamproie de rivière** : engager un *suivi* minimal et préserver les *habitats*
- ↪ **Toutes espèces** : adapter le cadre de *gestion durable* en fonction des *connaissances disponibles*





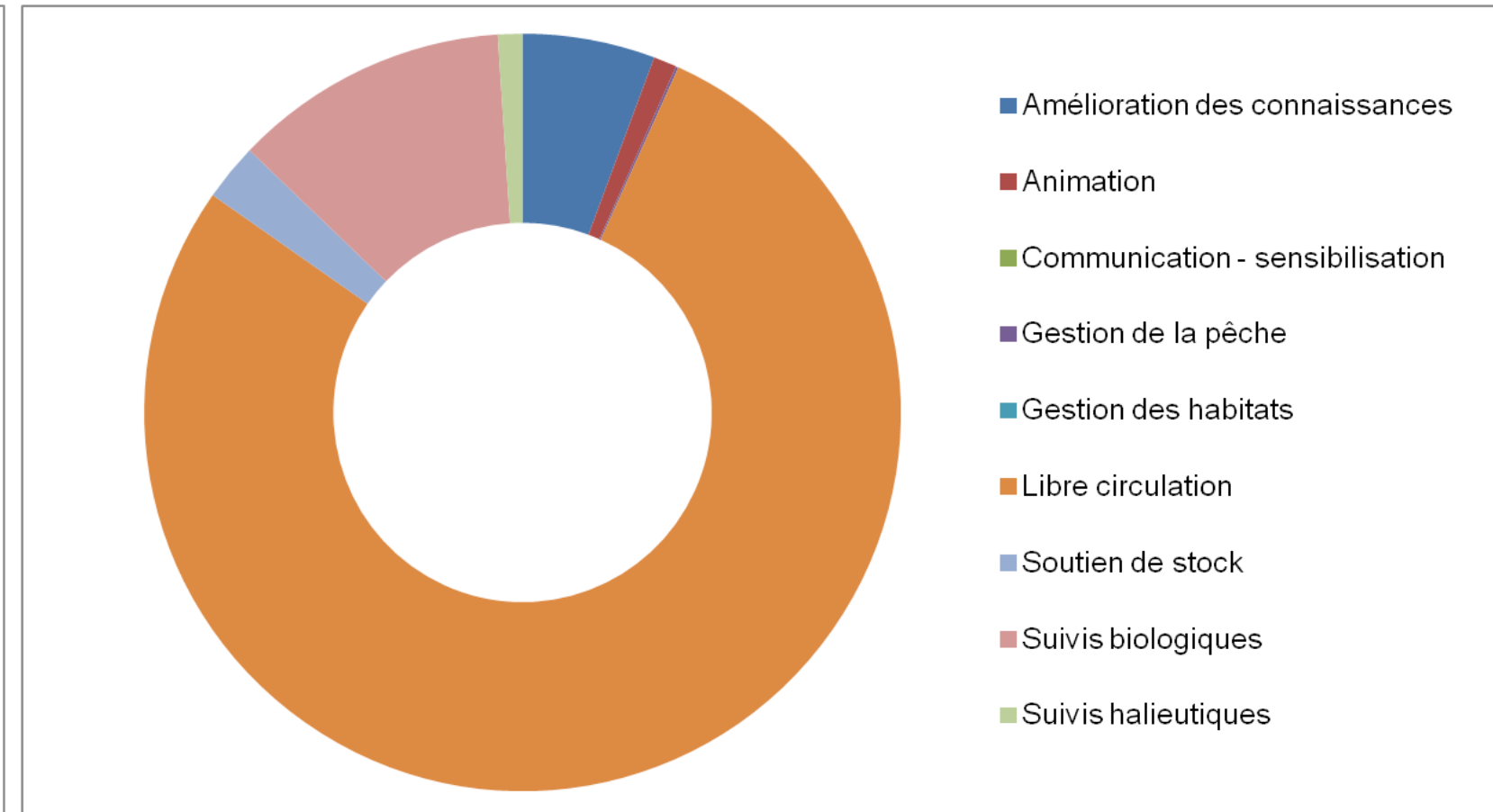
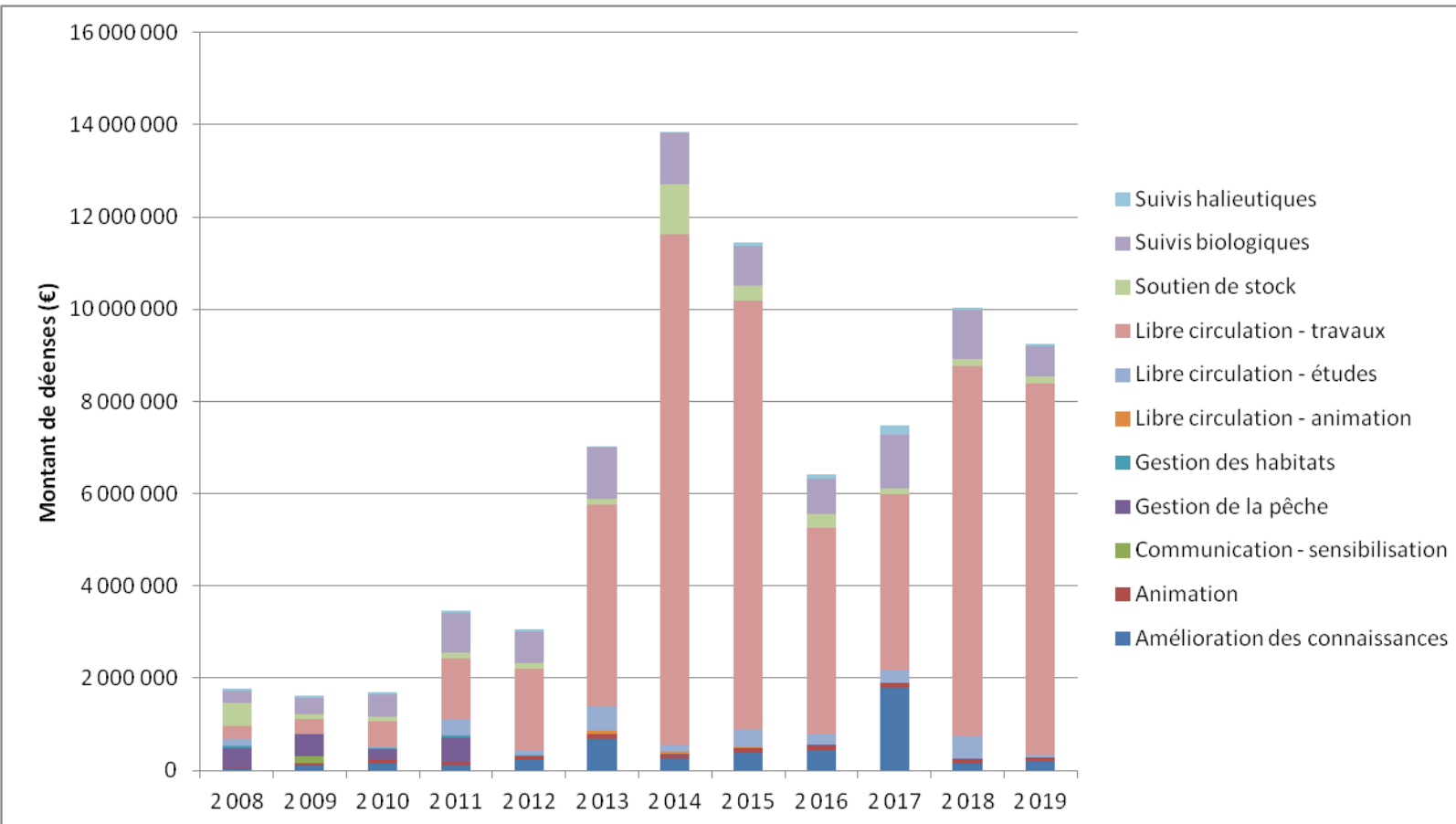
# Les groupes de mesures de gestion

---

- ↪ connaître, préserver et restaurer **les habitats** et **les continuités écologiques**
- ↪ acquérir / utiliser les **connaissances nécessaires** à la gestion
- ↪ restaurer les populations ou soutenir les effectifs, par des repeuplements ou des transferts d'individus
- ↪ **encadrer l'exploitation durable des espèces par la pêche**
- ↪ **piloter la mise en œuvre du plan de gestion**



# La mise en œuvre des mesures



Répartition des dépenses par « thèmes »  
par année de mise en œuvre  
des Plagepomi Adour-côtiers 2008-2014 et 2015-2021

Répartition relative des dépenses par « thèmes »  
du Plagepomi Adour-côtiers 2015-2021

Dépenses annuelles moyennes :  
2008-2010 : 1,7 M€/an  
2011-2012 : 3,2 M€/an  
2013-2014 : 10,4 M€/an  
2015-2019 : 8,9 M€/an



# Les difficultés pour la mise en œuvre opérationnelle

---

- ↪ Un constat tiré des les bilans des Plagepomi successifs
- ↪ Une différence de mise en œuvre entre les mesures appuyées sur la réglementation (ex : continuité écologique, pêche) et les autres
  
- ↪ Le cas du déficit de mise en œuvre des mesures sur les milieux et les habitats
  - un dispositif Cogepomi-Plagepomi très (trop ?) centré sur la pêche
  - les difficultés à concevoir une mise en œuvre concrète, au-delà de l'idée portée par une mesure
  - le manque de connaissances sur certains facteurs d'influence (ou combinaisons de facteurs), ou de compréhension des mécanismes d'influence
  - l'insuffisance, probablement, de conjugaison entre divers plans et programmes (Plagepomi, SAGE, PPG, etc.)
  - la non-représentation statutaire, au sein du Cogepomi, d'acteurs du bassin susceptibles de mettre ces mesures en œuvre



# Les mesures sur les habitats dans le Plagepomi Adour-côtiers 2022-2027

---

- ↪ CONNAÎTRE, PRÉSERVER ET RESTAURER LES HABITATS ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- ↪ Les habitats sont des facteurs critiques pour les migrateurs, même si les modes d'influence de leur fonctionnalité sur la dynamique de certaines espèces (aloses, lamproies) sont mal connus. Les mesures proposées visent à :
  - étudier et suivre les caractéristiques physiques de sites de reproduction ;
  - préserver ou restaurer la disponibilité et la fonctionnalité des habitats ;
  - préserver ou restaurer l'accessibilité aux habitats et leur fonctionnalité.



# Les mesures sur les habitats et les champs potentiels des acteurs du bassin

---

- *GH 01 – Acquérir et actualiser la connaissance sur les habitats du saumon atlantique*
- *GH 02 – Protéger, par voie réglementaire, des habitats des salmonidés migrateurs en limitant les pressions sédimentaires qui s’y exercent*
- **GH 03 – Protéger des habitats, par voie conventionnelle, en limitant les pressions qui s’y exercent**
- **GH 04 – Restaurer, lorsque c’est possible, la fonctionnalité des habitats**
- *GH 05 – Viser l’adéquation des débits réservés aux besoins des migrateurs amphihalins, en termes de fonctionnalité des habitats et de continuité écologique*
- **GH 06 – Lutter contre le déficit sédimentaire**
- *AC 01 – Mener une veille sur les connaissances acquises en matière d’impact de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur l’évolution des populations de poissons migrateurs*
- *AC 02 – Étudier ou suivre la granulométrie de sites de reproduction des salmonidés migrateurs et de la grande alose afin d’en appréhender la fonctionnalité*



# Vos interlocuteurs

---

- ↪ Animation du Plagepomi-Cogepomi : EPTB Adour
- ↪ Information sur les espèces dans le bassin : Migradour, OFB
- ↪ Réglementation : administrations de l'État
- ↪ Conseils sur les actions : EPTB Adour, Migradour, OFB, etc.

